

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du  
29 septembre 2025

---

**Présents:** M. DEGEY, Bourgmestre;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S..

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., BREUWER, AYDN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL-HAJAJ, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ Y BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, DEMONCEAU, ANNIBALE, DIALLO, MAGIS, MOHSSEN, EZZOUBI, BEER, Conseiller(ère)s;

M. DEMOLIN, Directeur général.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 24.- CONTRAT DE RIVIERE VESDRE (C.R.V.), A.S.B.L. - Protocole d'accord 2026-2028 - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30;

Vu le décret du 27 mai 2004 instaurant le Code de l'Environnement et son Livre II, constituant le Code de l'Eau et en particulier son article D32;

Vu le décret du 7 novembre 2007 (M.B.19/12/07) portant modification de la partie décréte du Livre II du code de l'Environnement, article 6-crétion d'un contrat de rivière au sein de chaque sous-bassin hydrographique;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 (M.B 22/12/08) modifiant le livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière;

Attendu que la restauration de la qualité des ressources en eaux, des cours d'eau, de leurs abords et de la biodiversité qui y est associée ne peut se concevoir qu'à l'échelle d'un sous bassin hydrographique et ne peut s'envisager que par une gestion intégrée basée sur la concertation, la coordination et une participation volontaire des différents acteurs du sous bassin;

Attendu que le Contrat de Rivière est un outil de gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle du sous bassin, ainsi qu'un organe de dialogue, de rassemblement, de coordination, d'information et de sensibilisation des différents acteurs et usagers de l'eau;

Attendu que l'article D.32. du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 07/11/2007 (M.B. du 19/12/2007) portant modification de la partie décréte du Livre II du Code de l'Environnement, prévoit, par sous bassin hydrographique, l'existence d'un Contrat de Rivière, outil de gestion des ressources en eau à l'échelle du sous bassin et organe de dialogue, de rassemblement, d'information et de sensibilisation des différents acteurs et usagers de l'eau;

Attendu que la Commune de Verviers est géographiquement située dans le sous bassin hydrographique de la Vesdre depuis le 23 juin 2000 et qu'elle en a officiellement signé les Conventions d'Exécution successives;

Attendu ses décisions du 8 septembre 2003 de marquer son accord sur la première convention-exécution d'une durée de 3 ans prenant cours le 1er juillet 2003 et se clôturant le 30 juin 2006; du 29 mai 2006 de s'engager pour une deuxième convention-exécution portant sur la période juillet 2006 à juin 2009; du 2 mars 2009 de proroger la convention-exécution de juillet 2006 à juin 2009 ainsi que la charte d'actions y associées pour la période juillet 2009 à décembre 2010; du 4 octobre 2010 de s'engager dans un troisième protocole d'accord (anciennement convention exécution) portant sur la période janvier 2011 à décembre 2013; du 24 juin 2013 de s'engager dans un quatrième protocole d'accord portant sur la période janvier 2014 à décembre 2016; du 23 septembre 2016 de s'engager dans un cinquième protocole d'accord portant sur la période janvier 2017 à décembre 2019; du 2 septembre 2019 de s'engager dans sixième protocole d'accord portant sur la période janvier 2020 à décembre 2022; du 5 septembre 2022 de s'engager dans un septième protocole d'accord sur la période janvier 2023 à décembre 2025;

Attendu que le huitième protocole d'accord (2026-2028) doit poursuivre la réalisation d'actions menant à l'amélioration de la qualité des ressources en eaux;

Attendu qu'un dossier reprenant la liste et le descriptif des "points noirs" et "points noirs prioritaires", localisés sur les cours d'eau de la Commune et identifiés par la Cellule de Coordination du C.R.V. lors de ses inventaires de terrain, a été présenté à M. CHEFNEUX, Echevin, et aux Services Environnement et Travaux, en date du 12 mai 2025;

Attendu que la liste de ces "points noirs" et "points noirs prioritaires" constitue un état des lieux des cours d'eau et peut servir de base à la détermination d'actions pour le programme 2026-2028;

Attendu le courriel de l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière Vesdre", parvenu à la Ville le 5 mai 2025, en vue de préparer le prochain protocole d'accord pour la période 2026-2028 et sollicitant un soutien financier sous forme d'un subside d'un montant de 7.857,33 € pour l'année 2026 (montant indexé de l'exercice 2025);

Attendu que ce montant sera ensuite à nouveau indexé chaque année sur base de l'augmentation de l'indice santé estimée par le Bureau fédéral du Plan en janvier de l'année concernée;

Vu la décision du Collège communal du 18 septembre 2025 de soumettre le dossier au Conseil communal du 29 septembre 2025;

Vu l'avis émis par la Section de M. CHEFNEUX, Échevin, en sa séance du 19 septembre 2025;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- De marquer sa volonté de poursuivre la participation de la Ville de Verviers au Contrat de Rivière Vesdre et de s'engager dans un huitième protocole d'accord portant sur la période allant de 2026 à 2028.

Art. 2.- D'inscrire au programme d'actions du Protocole d'accord 2026-2028 du Contrat de Rivière Vesdre, les actions pour lesquelles la Ville est maître d'œuvre ou partenaire et qui sont énoncées aux annexes 1 et 2 jointes (ces annexes faisant partie intégrante de la délibération).

Art. 3.- De prévoir l'inscription, sous réserve de l'approbation des budgets initiaux pour les années concernées et de l'accord de la tutelle, d'un montant de 7.857,33 € au budget 2026, et, pour les années 2027 et 2028, le même montant indexé sur base de l'augmentation de l'indice santé estimée par le Bureau Fédéral du Plan en janvier de chaque année, cela au titre de subside annuel à l'A.S.B.L. "Contrat de Rivière du sous bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.)", couvrant ainsi les 3 années de la convention.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. DEGEY

**POUR EXTRAIT CONFORME:**  
*Pour le Directeur général .*  
*Par délégation,*  
  
**O. DETHIER**  
Chef de bureau administratif  
*(Art. L.1132-4 et L.1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation)*

*Pour le Bourgmestre,*  
*l'Echevin délégué,*  
  
**J.F. CHEFNEUX**



N° d'action	Intitulé	Description	Maire d'œuvre	Maîtres d'œuvre associés	Partenaires	Echéance	Estimation budgétaire (euros)	Origine de financement	Etat d'avancement	Description de réalisation	Coût réel (euros)	Raison du report / annulation	Commentaire	Commentaire interne
20Ve041	Suivi des problèmes de rejets dans le Ru de Dison.		Verviers		Cellule CRV				Programmée					Autres partenaires : Dison, SPW- Pêche
20Ve042	Suivi des rejets inventoriés le long de la Vesdre.	Stations : 33, 41, 44, 179, 151, 183, 185, 186, 188, 190, 194, 303, 309, 325, 327, 344, 347, 348, 355 et 360.	Verviers						En cours					
14Ve014	Suivi de l'évolution du rejet dit 'de Stembert' dans la Vesdre, à hauteur de la rue Surdents (suivi des éléments collectés sur l'ensemble du zotngl).	Station 107.	Verviers						Programmée					Autre partenaire : DNF-Pêche
23Ve068	Rachat de terrains en bord de Vesdre et aménagement de ceux-ci en zone d'expansion de crue.		Verviers						Programmée					
14Ve248	Etude pour l'aménagement d'un bassin de rétention à la confluence Mangombroux/Rouheid (Chemin des Chauvralies) afin de diminuer les risques d'engorgement à Taval.	Etude en cours avec l'AIDE - attente des résultats afin de savoir s'il est pertinent d'aménager une zone inondable.	Verviers		Cellule CRV				En cours					
20Ve073	Gestion des entraves sur les cours d'eau de 3e catégorie.		Verviers						Programmée					
11Ve216	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.		Verviers		Cellule CRV	Annuelle			Programmée					
20Ve273	Sensibilisation des citoyens à la présence de berces du Caucase via la diffusion d'articles de presse et Infos sur le site de la Ville.		Verviers		Cellule CRV	Annuelle			Programmée					
23Ve183	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Froide Fontaine de manière coordonnée entre le CRV et la Ville de Verviers.		Verviers	Cellule CRV					En cours					



23Ve321	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau de Mangombrouk.	Verviers		Cellule CRV	Annuelle					=> En cours						cf relevés 2024
23Ve322	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau des Pairs.	Verviers		Cellule CRV	Annuelle					=> En cours						cf relevés 2025
23Ve323	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau des Rollets.	Verviers			Annuelle					=> En cours						cf relevés 2024
23Ve324	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau du Coassart.	Verviers			Annuelle					Programmée						
23Ve325	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau du Fierain.	Verviers			Annuelle					=> En cours						cf relevés 2023 et 2024
23Ve326	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau du Prény.	Verviers		Cellule CRV	Annuelle					En cours						cf relevés 2024
23Va136	Faisons barrage aux OFN : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur la Vesdre à Verviers.	Cellule CRV	Verviers							Reportée					Actuellement plus assez de barrage en stock au CRVesdre.	



Idées d'actions communales pour le protocole 2026-2028 selon les thèmes

DCE			
Assainissement collectif des eaux usées	Assainissement autonome des eaux usées	Gestion des eaux pluviales	Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses
Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains le long du (cours d'eau) concerné par des problèmes de rejet polluant.	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains le long du (cours d'eau) concernés par des problèmes de rejet polluant.	Vérifier le bon fonctionnement du déversoir d'orage à proximité de la cour Fischer	Lutte contre le piétement bétail sur les secteurs PA Vestre 091, Vestre 092, V 093
Vérification du raccordement au réseau de collecte de certaines habitations situées rue ...	Surveillance du bon fonctionnement de la station d'épuration du camping...		Conseiller et accompagner agriculteurs pour l'installation d'abreuvoir à bétail et clôtures
Vermier (égouttage de la rue Jean Krutz	Communiquer sur l'intérêt de s'inscrire dans la GPAA même pour les habitations dont les eaux ne doivent pas obligatoirement être assainies.		
Terminer la pose des derniers tronçons d'égouts (Chemin du Ruisseau			



Mise en place d'un plan anti-inondation (urbanisation, topographie, égouttage, dimensionnement, etc.).	Lutter contre les inondations via l'entretien régulier des bassins d'orage, des dégrilleurs, des canalisations et ruisseaux.		
Elaborer un plan de protection (batardeaux...?) des habitations soumises régulièrement aux inondations	Entretien régulièrement les fossés et avaloirs		
Imposer le plus souvent possible aux demandeurs de permis d'urbanisme une vraie réflexion de la gestion de l'eau à la parcelle (installation d'une citerne d'eau de pluie, avec ajoutage ou noue d'infiltration) (fonction bassin d'orage)	Entretien superficiel du lit mineur du ...		
Lors de la délivrance des permis d'urbanisme, veiller à interdire toute construction ou remblais dans les zones où la rivière est susceptible de déborder en cas de crues (zones d'alaéa élevé, prairies, pâtures et autres zones situées dans la plaine alluviale)	Réaliser des aménagements en faveur de l'infiltration des eaux et du ralentissement des écoulements d'eau (fossés à redents, zones d'immersion temporaire, diguettes, haies, fossés enherbés, noues infiltrantes... (solidarité amont-aval)		
Veiller à empêcher le dépôt de remblais sur les rives des cours d'eau	Planter des haies denses en travers des axes de ruissellement concentrés		

<p>Amélioration de la communication et développement de mesures en lien avec la cellule GISER</p>	<p>Mise en place de pièges à branches en amont des portions canalisées de ruisseaux...</p>		
<p>Communication et conseils aux riverains concernant la prévention/protection face aux inondations</p>			
<p>Etre vigilant par rapport à la gestion des eaux pluviales dans les modifications d'affectations du sol, aménagements de voiries, canalisations pluviales, projets de lotissement, habitat... afin d'éviter d'aggraver les problèmes de ruissellement</p>			
<p>Visite et surveillance des cours d'eau communaux (secteurs PARIS...).</p>			
<p>Communiquer auprès des citoyens sur les projets/aménagements en ajoutant certains projets PGRI sur la carte des Projets clés de la gestion des inondations en Wallonie réalisée par les Contrats de Rivière de Wallonie</p>			
<p>Faire lien entre Schéma Stratégique Vesdre et le Schéma de Développement Communaux de sa région (en)</p>			

Habitats et espèces sensibles			
Restauration et valorisation d'habitats ou de sources	Protection d'espèces sensibles	Zones humides	Résineux proches des berges
	Suivi de la problématique causée par la présence du castor (le long du (cours d'eau)).	Suivi de l'entretien des mares...	Réaliser un inventaire précis des résineux en bord de cours d'eau...
	Protéger les sites de migration des batraciens, notamment au niveau de ...	Création de mare..	
		Mise en place d'un panneau de sensibilisation au niveau de la mare de ..	
		Mettre à jour le plan d'entretien des berges et mares	

Espèces animales		Espèces végétales	
Suivi des problèmes causés par les populations de bernache du Canada.		Gestion de la berce du Caucase encore présente ...	
Suivi et cartographie des populations de bernaches du Canada et lutte contre leur prolifération...		Gestion des populations de balsamine de l'Himalaya présentes...	
		Surveillance de la progression des populations de renouée asiatique présentes...	
		Lors des travaux réalisés par les Services Communaux, la Commune veille à la non-propagation d'espèces invasives, notamment les renouées asiatiques.	
		Participer à la gestion coordonnée pour lutter contre le développement des espèces invasives en bords de cours d'eau et dans les plans d'eau publics (surveillance et gestion si nécessaire)	

EEE

	Formation espèces exotiques envahissante pour les ouvriers de l'équipe "espaces verts"
--	--

Déchets		Autres		
Verts		Naturel/Paysager	Bâti	Culturel
Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains le long du (cours deau) concerné par des problèmes de déchets.	Organisation annuelle d'une "Opération Rivières Propres".	Réfléchir à la mise en valeur de ...	Réfléchir à la mise en valeur de ...	Réfléchir à la mise en valeur ...
	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains le long du (cours deau) concerné par des problèmes de déchets.	Mettre en valeur / restaurer ...	Mettre en valeur / restaurer ...	Mettre en valeur ...
	Sensibilisation aux déchets dans les écoles primaires de la Commune (ICLM, panneau déchets, etc.).		Effectuer les réparations et/ou améliorations nécessaires aux différents éléments du patrimoine lié à l'eau détériorés...	



voir Modrec 2

Plan Modrec

Pour les communes qui se sont engagées à participer pour le moment 2020. (Hans et Bruno)

Sous ce projet, participation active à la mise en place des aménagements et organisation d'exposition de communication et de sensibilisation sur le projet pour les citoyens. (voir liste-annex 10)

